

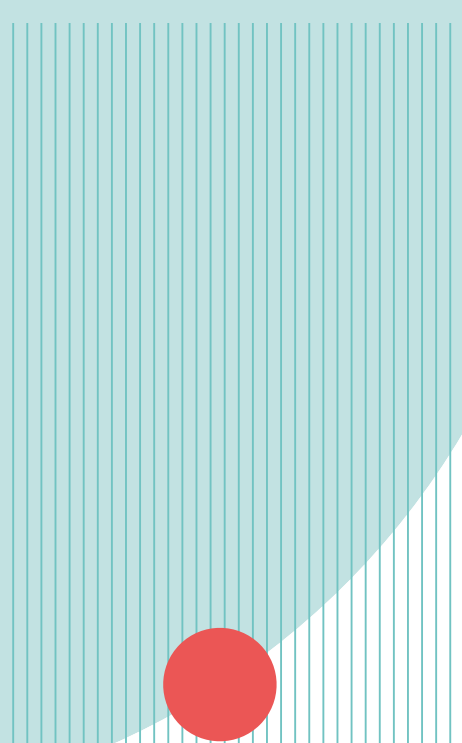
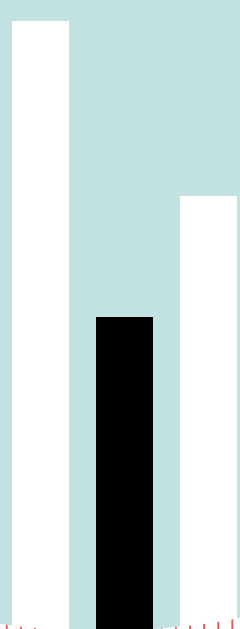
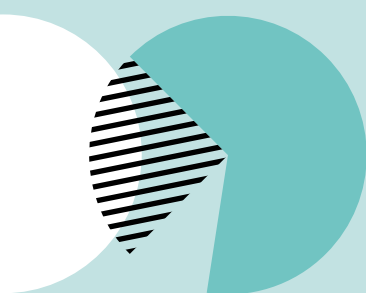


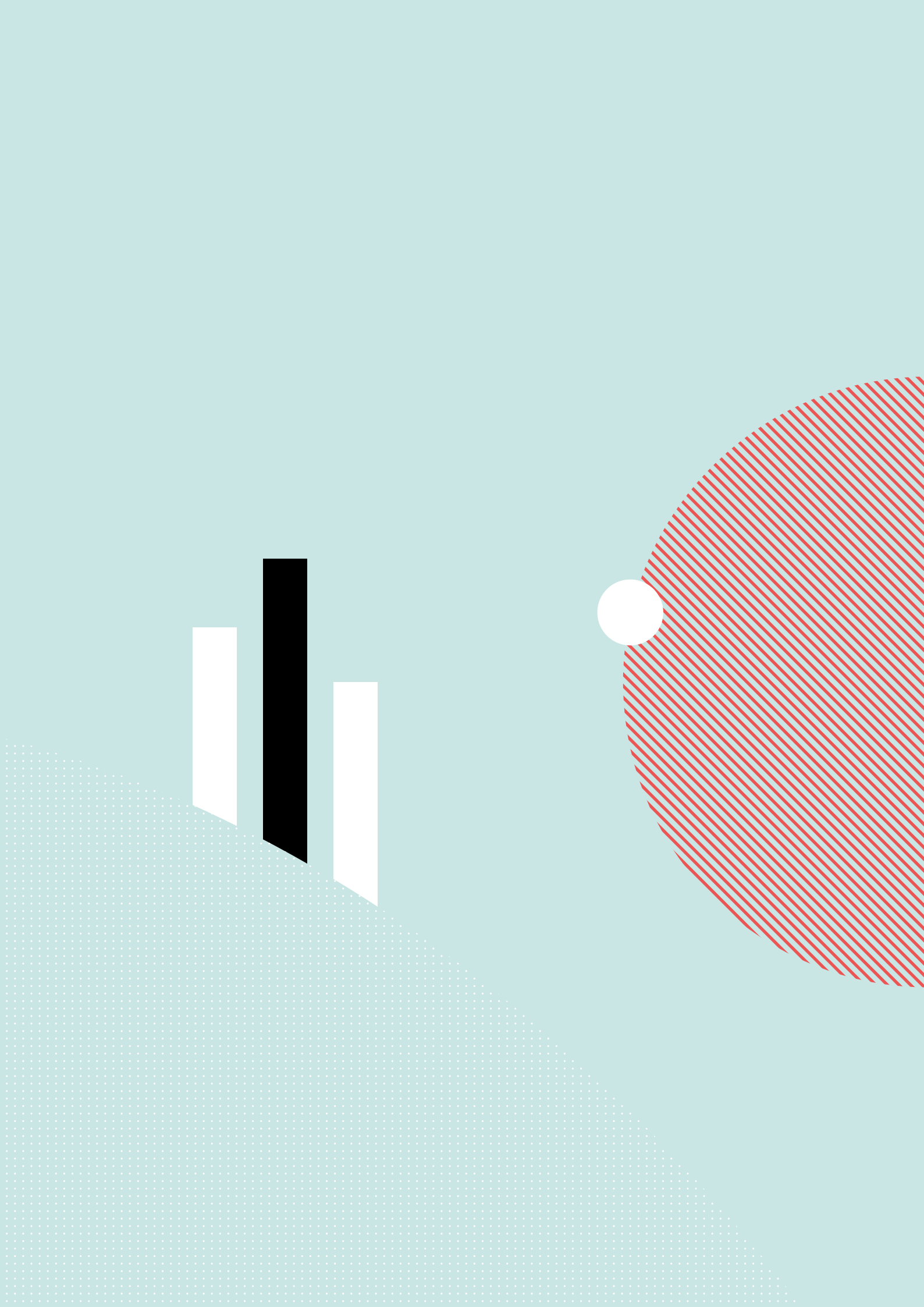
Ordre des
masseurs-kinésithérapeutes

Rapport d'activité

ORDRE DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

2
0
2
2





Sommaire



01 L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes	06
L'Ordre, en bref	08
La vie ordinale	09
Le profil de la profession	10
02 Les dates clés de 2022	12
03 Les actions menées par l'Ordre	16
Interpeller les pouvoirs publics pour promouvoir les enjeux et l'avenir de la profession	18
Réinventer pour faire évoluer la profession vers l'avenir	22
Se mobiliser pour faire de la kinésithérapie, une pièce essentielle de la santé des Français	30
Garantir la qualité des soins et la sécurité des patients	32
04 Les compétences de l'Ordre	34
Le respect de l'éthique et de la déontologie	36
Les contrats	36
La conciliation	37
Les juridictions	38
05 Le budget de l'Ordre	42
06 Les annexes	48

Édito de la présidente



L'année 2022 restera une année marquante pour la profession et pour notre système de santé. Notre lutte contre la pandémie s'est poursuivie, et nous avons également dû faire face à plusieurs épidémies hivernales particulièrement intenses. Je tiens une nouvelle fois à remercier les kinésithérapeutes pour leur dévouement auprès des patients, pour leur engagement au service de la profession et de la santé des Français, ainsi que les élus ordinaires pour leur investissement sans faille auprès des professionnels.

L'année 2022 aura été pour le pays une année de prise de conscience encore plus forte d'une situation que nous connaissons tous, celle d'un système de santé en souffrance, en raison de l'extension inexorable de déserts médicaux, source de renoncements aux soins, de retards de prise en charge de patients laissés sur le bord du chemin pour les plus fragiles d'entre eux.

Pour améliorer l'avenir du système de santé, l'Ordre et les kinésithérapeutes se sont particulièrement investis, notamment grâce à la grande consultation de la profession en vue des élections présidentielles. Cette consultation a donné lieu à la création des propositions de l'Ordre pour l'avenir du système de santé, qui ont été présentées aux décideurs publics tout au long de l'année, notamment par le biais des différents conseils nationaux de la refondation en santé qui ont eu lieu sur tout le territoire.

2022 aura été synonyme de mobilisation des Ordres de santé pour améliorer l'offre de soins en France puisque le Comité des Liaisons des Institutions Ordinales – Santé (CLIO) a élaboré des propositions communes qui vont en ce sens.

2022 aura enfin été l'année du dépôt à l'Assemblée nationale de la proposition relative à l'amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé, qui prévoit l'accès direct aux kinésithérapeutes.

Au moment où je vous écris ces quelques lignes, cette loi a été publiée au Journal officiel le 20 mai 2023 et permet aux patients d'accéder sans prescription médicale aux kinésithérapeutes exerçant au sein d'un établissement de santé, d'un établissement ou d'un service social et médico-social, d'une maison de santé pluridisciplinaire, d'un centre de santé ou d'une équipe de soins primaires ou spécialisés. C'est une première réponse néanmoins insuffisante à la nécessaire amélioration de l'accès aux soins des patients proposant enfin une nouvelle organisation du système de santé, et permettant plus d'autonomie et de responsabilité aux kinésithérapeutes.

Mais il nous faut aller beaucoup plus loin. Les trop nombreux patients privés de soins de kinésithérapie indispensables à leur maintien en bonne santé méritent plus et plus vite. Soyons audacieux, faisons réellement confiance aux kinésithérapeutes. Réouvrons les négociations conventionnelles afin de permettre le remboursement des soins en accès direct pour éviter une médecine à deux vitesses.

Collectivement, transformons notre système de santé pour qu'il soit plus juste, plus équitable, innovant et audacieux, basé sur le partage des actes et la confiance entre professionnels de santé. C'est ce que l'Ordre s'engage à faire dans les mois à venir.

● **Pascale Mathieu,**
présidente du Conseil national
de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes



L'Ordre des masseurs- kinésithérapeutes et la profession

L'Ordre, en bref

L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes rassemble et fédère plus de 100 000 kinésithérapeutes en France.

Il est le garant de la qualité des soins et de la sécurité des patients. Il veille aux principes d'éthique et de déontologie, assure la défense de l'honneur et l'indépendance de la profession. Il assure la diffusion des bonnes pratiques, le respect des règles professionnelles, et contribue également à promouvoir la santé publique et la qualité des soins.

Au service de la reconnaissance de la profession au sein du système de santé, il est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics. Il a permis la réécriture de la définition de la profession qui met la prise en charge préventive au même niveau que la prise en charge thérapeutique.



La vie ordinale

Pour assurer ses missions, l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes s'appuie sur le Conseil national, 14 conseils régionaux/interrégionaux et 100 conseils départementaux/interdépartementaux. Le Conseil national est constitué de 38 membres élus : 15 binômes libéraux, 4 binômes salariés, un représentant du ministère de la Santé et de la Prévention ainsi qu'un conseiller d'État.



Les réunions du bureau



Le 5 janvier 2022, les élus du bureau se sont retrouvés pour une première réunion. Le bureau s'est réuni à 23 reprises dans l'année, dont 2 fois de façon décentralisée, à Metz et Nancy les 6 et 7 septembre et à Limoges les 15 et 16 novembre.

Les conférences des présidents



Deux fois par an, l'ensemble des présidents des conseils départementaux et régionaux de l'Ordre se réunissent pour une journée d'échanges. En 2022, ils se sont rassemblés au mois de mars pour évoquer notamment la prévention des violences sexuelles au sein d'un cabinet de kinésithérapie et au mois d'octobre sur l'avenir de la profession dans le système de santé.



En 2022, un nouveau conseiller national a été élu



Le mercredi 9 novembre, le dépouillement et la promulgation des résultats de l'élection complémentaire destinée à pourvoir un siège de conseiller titulaire salarié vacant ont eu lieu au sein du Conseil national. À l'issue de cette élection, **Marc Gross** a été élu conseiller national au sein du collège salarié.



Les séminaires et Conseils nationaux

Comme chaque trimestre, les élus du Conseil national se réunissent en séminaire pour travailler sur des thématiques particulières afin de préparer les travaux du Conseil national qui se déroule les deux jours suivants. Des représentants de la Direction générale de l'ordre de soins (DGOS) du ministère de la Santé et de la Prévention sont présents lors des conseils. Le premier Conseil national de l'année a eu lieu les 23 et 24 mars. Les autres ont eu lieu les 15 et 16 juin, 21 et 22 septembre ainsi que les 14 et 15 décembre.



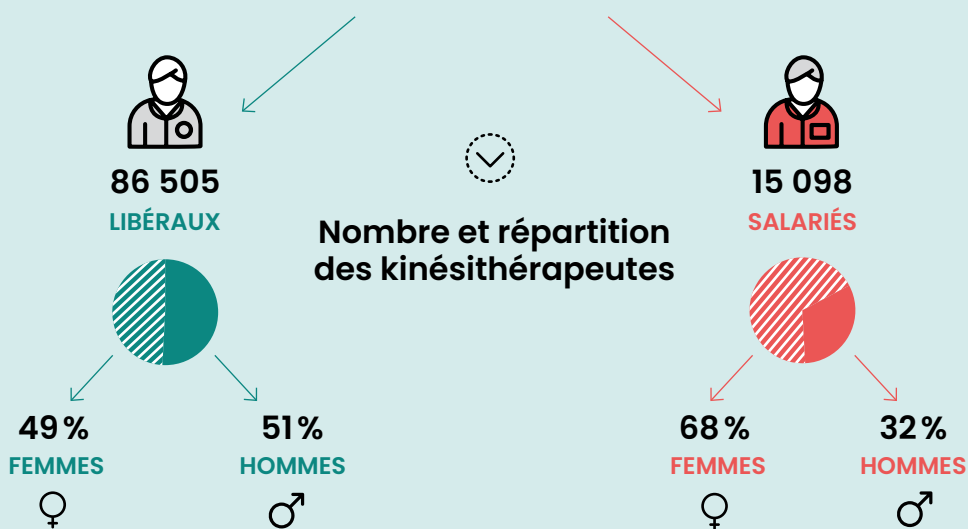
Découvrir les visages des élus de l'Ordre page 52



Le profil de la profession (au 31 décembre 2022)

101 603
KINÉSITHÉRAPEUTES

en exercice inscrits au tableau de l'Ordre, dont :



Évolution du nombre de kinésithérapeutes inscrits au tableau de l'Ordre

Année	LIBÉRAUX	SALARIÉS
2022	86 505	15 098
2021	83 196	14 594
2020	80 172	13 948



Origine des diplômes des kinésithérapeutes

inscrits au tableau de l'Ordre



FRANCE
71 433



EUROPE
30 025

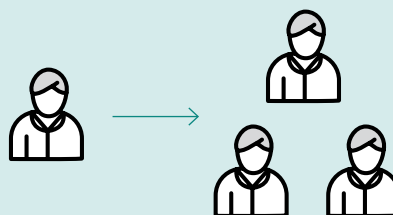
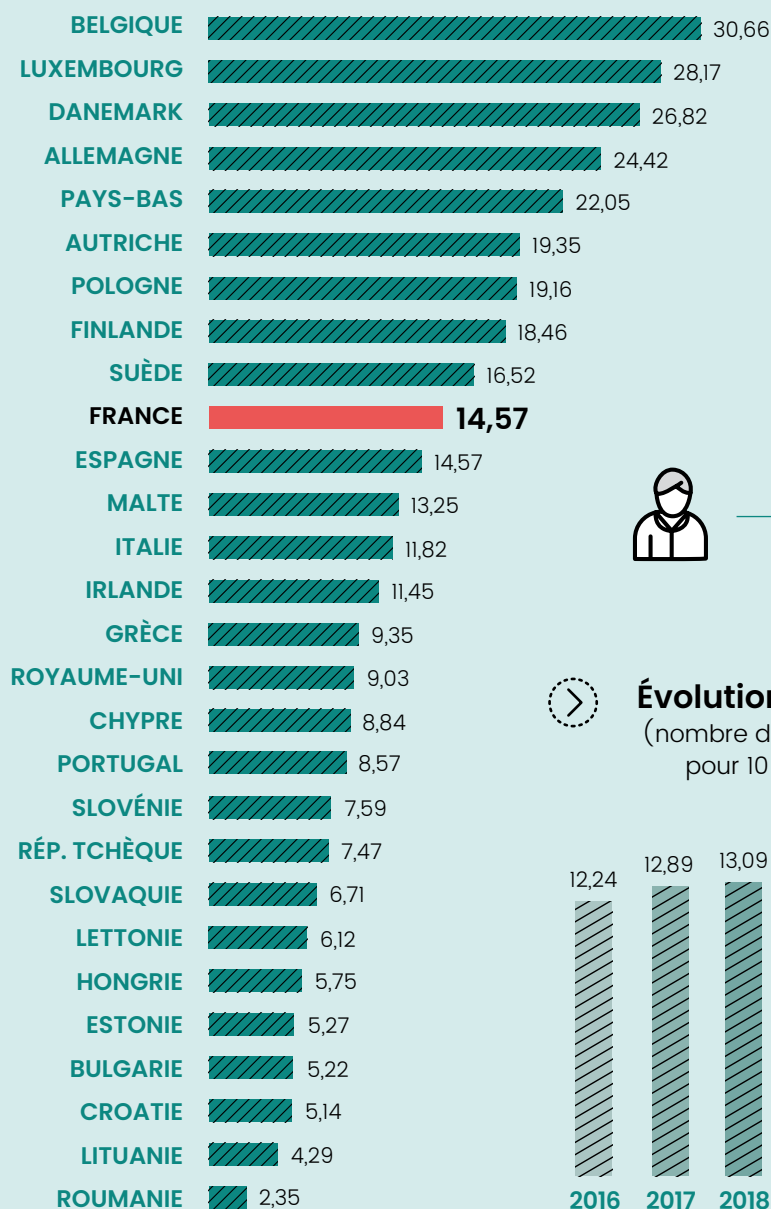


HORS EUROPE
145



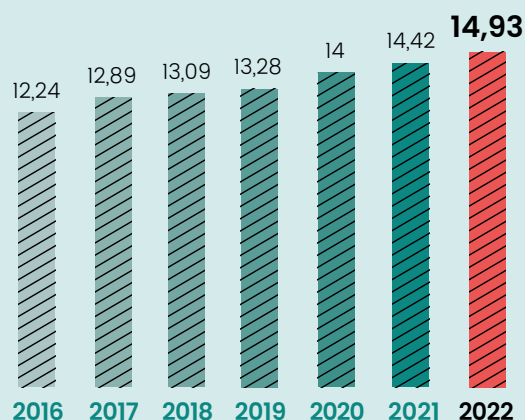
Densité comparée aux autres pays européens

(nombre de kinésithérapeutes pour 10 000 habitants - au 30 juin 2022)



Évolution de la densité

(nombre de kinésithérapeutes pour 10 000 habitants)



Les dates clés

Janvier

• 6 JANVIER

La présidente du Conseil national et le secrétaire général ont rencontré **le Dr Pierre de Bremond d'Ars, président du Collectif No Fakemed** pour évoquer la lutte contre les dérives sectaires.

• 7 JANVIER

Pascale Mathieu a échangé avec **Jacques Lucas, président de l'Agence du Numérique en Santé** sur le numérique en santé.

• 14 JANVIER

Réunion entre Pascale Mathieu et **le secrétaire général du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, Stéphane Le Bouler** qui a été missionné par le Premier ministre, Jean Castex pour une mission de programmation dans la durée de l'offre de formation des professionnels de santé dans chaque région.

• 19 JANVIER

Pascale Mathieu a rencontré **Clément Fustier, conseiller de Sophie Cluzel, ministre chargée des Personnes handicapées** pour évoquer le rôle des kinésithérapeutes dans la prise en charge du handicap.

Février

• 2 FÉVRIER

Conférence en ligne portant sur la création d'un cadre commun européen de formation pour la profession. Cet évènement a réuni des représentants de la profession dans plusieurs états membres de l'Union européenne et a bénéficié d'une labellisation de **la Présidence française du Conseil de l'Union européenne**

• 22 FÉVRIER

Participation de l'Ordre à la **table ronde des professionnels de santé, au Sénat** sur le thème « Mission sur les zones de revitalisation rurale ».

2
0
2
2

Mars

• 15 MARS

Dans la perspective des élections présidentielles, le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes a proposé aux 100 000 kinésithérapeutes de participer à une grande consultation sur les propositions de la profession. **Le 15 mars, l'Ordre a publié ses propositions pour l'avenir du système de santé.**

• 24 MARS

Participation de l'Ordre à la présentation des **propositions de l'Association des maires ruraux de France** et des 35 structures représentants des opérateurs de la santé (dont l'Ordre) et des collectivités aux candidats à l'élection présidentielle.

• 29 MARS

Pascale Mathieu et Brigitte Vincent, secrétaire du Conseil national ont rencontré **le président de l'Académie nationale de médecine, Patrice Tran Ba Huy.**

Avril

• 6 AVRIL

Réunion entre Pascale Mathieu, Jean-François Dumas et **le Professeur Dominique Le Guludec, présidente de la Haute Autorité de Santé** pour évoquer les techniques illusoires signalées au Conseil national et les avis rendus par l'Ordre.

• 7 AVRIL

L'association EurHeCA réunit les autorités compétentes des professions de santé européenne. À l'occasion du conseil d'administration et de l'assemblée générale, **la présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes a été réélue à la présidence d'EurHeCA.**

Mai

• 3 MAI

Rencontre entre Pascale Mathieu, Jean-François Dumas, Nicolas Labrune, sous-directeur du financement du système de soins et **Franck von Lenep, directeur de la sécurité sociale.** Ils ont notamment évoqué **le guide des pathologies sérieuses** pour les kinésithérapeutes en soin primaire, **la lutte contre les techniques illusoires** et les propositions de l'Ordre pour améliorer l'avenir du système de santé.

• 19 MAI

13^{ème} assemblée générale de la région Europe de la World Physiotherapy à Prague.



LES DATES CLÉS (SUITE)

Juin

• 28 JUIN

Pascale Mathieu et Jean-François Dumas ont rencontré **Didier Tabuteau, vice-président du Conseil d'État.**

• 28 JUIN

Réunion entre les nouveaux membres du bureau de la **Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie (FNEK)**, Pascale Mathieu et les vice-présidents du Conseil national, Michel Arnal et Nicolas Pinsault pour évoquer la formation, les droits des étudiants, l'universitarisation, etc.

Juillet

• 20 JUILLET

Réunion entre l'ensemble des **Ordres de santé** pour réaffirmer l'importance d'un travail commun pour faire évoluer le parcours de soins des patients et répondre aux difficultés d'accès aux professionnels de santé.

Août

• 31 AOÛT

Lancement officiel des travaux menés par Jean-François Dumas sur la **création d'un cadre commun européen de formation pour les kinésithérapeutes.**

Septembre

• 13 SEPTEMBRE

Pascale Mathieu et Jean-François Dumas ont évoqué avec **Stéphanie Rist, rapporteure générale de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale** le prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale et le rôle des kinésithérapeutes dans la lutte contre les déserts médicaux.

• 27 SEPTEMBRE

Rencontre entre Pascale Mathieu et **Franck Devulder, président de la Confédération des Syndicats Médicaux Français (CSMF)** sur la nécessité d'agir ensemble pour améliorer l'offre de soin.

• 27 SEPTEMBRE

Réunion entre le secrétaire général, Jean-François Dumas et **les présidents des unions régionales des professionnels de santé** pour évoquer les spécificités d'exercice.

Octobre

• 13 AU 15 OCTOBRE

Les élus du Conseil national et les collaborateurs de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes étaient présents **au salon Rééduca Paris, le salon de la rééducation** à la rencontre des étudiants en kinésithérapie et des kinésithérapeutes.

2
0
2
2

Novembre

• 22 NOVEMBRE

Pascale Mathieu a été auditionnée par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale avec le comité de liaison des institutions ordinales sur **la proposition de loi portant sur l'amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé**, dont les kinésithérapeutes.

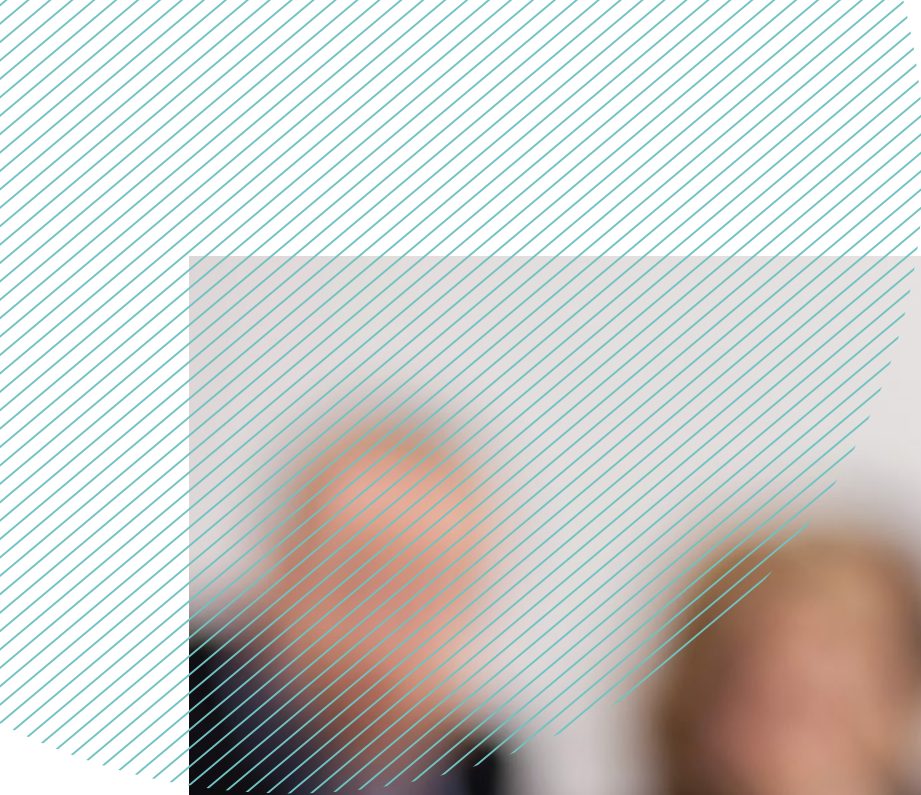
• 22 NOVEMBRE

Michel Paparemborde, trésorier adjoint du Conseil national a participé à une **réunion avec la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains** (MIPROF).

Décembre

• 21 DÉCEMBRE

Pascale Mathieu a rencontré **Agnès Giannotti, présidente de MG France** pour évoquer l'avenir du système de santé, la coordination entre les professionnels de santé, le rôle de chacun des acteurs, l'accès aux soins des patients et des pistes pour l'avenir.



Les actions menées par l'Ordre



Interpeller les pouvoirs publics pour promouvoir les enjeux et l'avenir de la profession

L'Ordre engagé pour l'amélioration de l'accès aux soins et l'avenir du système de santé

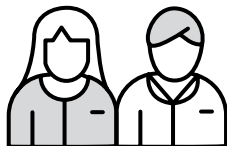


Dans la perspective des élections présidentielles, le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes a questionné l'ensemble des élus ordinaires et les 100 000 kinésithérapeutes pour élaborer, avec les retours du terrain, les propositions de l'Ordre pour l'avenir du système de santé.

Au mois de juillet, l'ensemble des Ordres des professions de santé réglementées se sont réunis au sein du Comité de liaison Inter-Ordinal (CLIO) pour réaffirmer l'importance d'un travail commun pour faire évoluer le parcours de soins des patients et répondre aux difficultés d'accès aux professionnels de santé. Ils ont alors débuté un travail de fond pour faire évoluer le parcours de soin des patients.



En septembre, le président de la République, Emmanuel Macron a annoncé le lancement du Conseil national de la refondation (CNR). Il s'agit d'une consultation nationale très large, en ligne et sur le terrain pour permettre aux Français d'être au cœur des grands choix de la nation. Dès le 3 octobre, François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention a lancé le volet Santé du CNR, l'occasion majeure pour les élus de la profession et les kinésithérapeutes de tout le territoire de présenter les propositions de l'Ordre pour l'avenir du système de santé.



Au même moment et après de nombreuses réunions de travail, l'ensemble des Ordres de santé réunis au sein du CLIO ont présenté officiellement leurs propositions communes pour améliorer l'accès aux soins le 12 octobre, à François Braun et à la ministre déléguée auprès du ministre de la Santé et de la Prévention, chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, Agnès Firmin Le Bodo.

L'accès direct aux kinésithérapeutes



Parmi les nombreuses propositions de l'Ordre pour améliorer le système de santé, il y a celle de généraliser l'accès direct aux soins de kinésithérapie.

Lorsque certains territoires manquent de médecins, l'accès aux soins est fortement compromis pour les patients qui ne peuvent accéder à certains professionnels de santé que sur prescription médicale. Cela entraîne des retards voire des défauts de prise en charge qui peuvent porter préjudice à leur santé.

Conscient de l'urgence de la situation, le législateur a introduit dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022, une expérimentation de l'accès direct aux kinésithérapeutes. Pour permettre aux Français d'accéder à des soins de proximité et de qualité, Pascale Mathieu et Jean-François Dumas ont mené de nombreux entretiens. Le 21 octobre 2022 a été officiellement déposée une proposition de loi de Stéphanie Rist, députée et rapporteure générale de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, portant sur l'amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé, qui prévoit l'accès direct aux kinésithérapeutes.

Publication du guide des pathologies sérieuses pour les kinésithérapeutes en soin primaire

Le 31 mars, le Conseil national a publié un guide sur les pathologies sérieuses pour les kinésithérapeutes en soin primaire produit par la NHS et qui a pour objectif de sécuriser les pratiques et faciliter la prise en charge des patients afin de permettre le repérage des pathologies sérieuses nécessitant un avis médical.



Rencontres avec :



- **7 JUIN : Cédric Arcos**, conseiller santé d'Elisabeth Borne, Première ministre
- **29 JUIN : Sébastien Delescluse**, conseiller crises sanitaires et prévention d'Elisabeth Borne, Première ministre
- **19 JUILLET : Katia Julienne**, conseillère « Santé, Handicap, Personnes Âgées » d'Emmanuel Macron, président de la République
- **1^{ER} AOÛT : Agnès Firmin Le Bodo**, ministre déléguée auprès du ministre de la Santé et de la Prévention, chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé
- **30 AOÛT : François Braun**, ministre de la Santé et de la Prévention
- **13 SEPTEMBRE : Stéphanie Rist**, députée
- **14 SEPTEMBRE : Jean-François Rousset**, député
- **19 SEPTEMBRE : Philippe Juvin**, député
- **22 SEPTEMBRE : Thomas Mesnier**, député
- **27 SEPTEMBRE : Frédérique Vidal**, députée
- **4 OCTOBRE : Charlotte Parmentier-Lecocq**, députée
- **5 OCTOBRE : Cyrille Isaac-Sibille**, député
- **11 OCTOBRE : Bruno Belin**, sénateur
- **19 OCTOBRE : Agnès Firmin Le Bodo**, ministre déléguée auprès du ministre de la Santé et de la Prévention, chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé
- **20 OCTOBRE : Catherine Deroche**, présidente de la commission des affaires sociales du Sénat
- **25 OCTOBRE : Florence Lassarade**, sénatrice
- **26 OCTOBRE : Bernard Bonne**, sénateur
- **22 NOVEMBRE : Audition de la présidente et du Clio** par la commission des affaires sociales du Sénat
- **8 DÉCEMBRE : Frédéric Valletoux**, député



L'Ordre impliqué pour la baisse des frais de formation initiale en kinésithérapie



Tout au long de l'année, les élus du bureau ont rencontré plusieurs représentants de conseils régionaux pour échanger sur les frais de scolarité des étudiants en kinésithérapie :

- **11 JUILLET** : rencontre entre Pascale Mathieu et Françoise Jeanson, vice-présidente du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en charge de la santé.
- **14 SEPTEMBRE** : rencontre entre Nicolas Pinsault, vice-président du Conseil national de l'ordre, Sophie Di Giorgio, trésorière générale du Conseil national et Vincent Bounes, vice-président de la région Occitanie en charge de la santé.
- **26 SEPTEMBRE** : rencontre entre Brigitte Vincent, secrétaire du Conseil national, Nicolas Pinsault, vice-président et Laurence Fautra, vice-présidente de la région Auvergne-Rhône-Alpes déléguée à la santé.
- **27 SEPTEMBRE** : rendez-vous entre Nicolas Pinsault, Michel Paparemborde, trésorier adjoint du Conseil national et Anne Pinon, vice-présidente du Conseil régional des Hauts-de-France en charge de la santé et des formations sanitaires et sociales.
- **11 OCTOBRE** : rencontre entre Pascale Mathieu, Nicolas Pinsault et Marie-Guite Dufay, présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté et présidente de la commission « santé, formations sanitaires et sociales » de Régions de France.

Le rôle des kinésithérapeutes dans la prise en charge du handicap



Plusieurs fois dans l'année, les élus du Conseil national de l'ordre sont allés à la rencontre des institutions pour valoriser la place de la kinésithérapie dans la prévention, l'accompagnement et la prise en charge des personnes en situation de handicap. Ils ont notamment pu rencontrer Clément Fustier, conseiller de Sophie Cluzel, ministre chargée des personnes handicapées le 19 janvier 2022 et Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée chargée des personnes handicapées le 5 septembre.



Le kinésithérapeute, partenaire de santé privilégié de la performance sportive professionnelle et amateur



En tant que spécialistes de la rééducation fonctionnelle et motrice, et de la réadaptation, les kinésithérapeutes sont par excellence les professionnels de santé et du sport et ont un rôle essentiel à jouer dans le sport santé.

Le 31 août 2022, Pascale Mathieu et Jean-François Dumas ont échangé avec Jean-Charles Gillet, conseiller développement des pratiques chargé du Sport santé, des territoires et des équipements de proximité, au cabinet de la ministre des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, Amélie Oudéa-Castéra. Cette rencontre a été l'occasion d'évoquer la valorisation de la filière sportive de haut niveau, des maisons de sport santé et de la prescription de l'activité physique adaptée par les kinésithérapeutes.



Le 16 septembre, une maison de sport santé a été inaugurée en présence de la présidente de l'Ordre, Pascale Mathieu, du ministre de la Santé et de la Prévention, François Braun, de la ministre des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, Amélie Oudéa-Castéra, du président du conseil départemental de Moselle, Patrick Weiten et du président de l'association Moselle'Mouv, Charles Lamarche, kinésithérapeute et élu du conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de Moselle.



Début des travaux communs entre l'Ordre et Paris 2024

En janvier 2022, une première réunion a eu lieu entre les élus du Conseil national et Pierre Mauger, responsable des services médicaux au sein de Paris 2024. Cette première rencontre représente le point de départ des travaux menés par l'Ordre au sein des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.



13 OCTOBRE : DÉPLACEMENT À BARCELONE

Pascale Mathieu, Jean-François Dumas et Yanick Chaubet, élu du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine chargé de la commission enseignement et mobilité se sont rendus à Barcelone pour deux jours de travail avec les présidents des Ordres des kinésithérapeutes espagnols et catalans. Les travaux ont porté notamment sur la formation des étudiants français qui étudient la kinésithérapie en Espagne et les étudiants espagnols qui souhaitent exercer en France.

**6 DÉCEMBRE : DÉPLACEMENT À VARSOVIE**

Pascale Mathieu et Jean-François Dumas se sont rendus à Varsovie le 6 décembre 2022 accompagnés du président de conseil régional d'Occitanie Jean-François Couat et du président du conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, Frédéric Ravel. En Pologne, ils ont pu rencontrer Tomasz Dybek, président de la chambre polonaise des kinésithérapeutes, Rafał Trąbka, vice-président, Weronika Krzepakowska, responsable de la Coopération internationale et Wojciech Komosa, chef de la communication et du marketing pour échanger sur le projet de création d'un cadre commun européen de formation pour les kinésithérapeutes et sur la formation en kinésithérapie des étudiants polonais souhaitant exercer en France.



Réinventer pour faire évoluer la profession vers l'avenir

Vers un cadre commun européen de formation pour les kinésithérapeutes



Dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE), le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes a organisé le 2 février 2022, une conférence en ligne labellisée PFUE et portant sur la possibilité de création d'un cadre commun européen de formation pour la profession.

De nombreux représentants européens de la profession étaient réunis et ils se sont tous montrés favorables à cet outil considéré comme primordial pour la sécurité des patients, selon Pascale Mathieu.



Le 31 août, une première réunion de travail a alors eu lieu avec plusieurs représentants de la profession à l'échelle européenne.

Pour aller plus loin, Pascale Mathieu et Jean-François Dumas se sont rendus à Barcelone et à Varsovie, pour une session de travail sur le cadre commun de formation à l'échelle européenne.

CNOMK ET PFUE : UN 2^{ÈME} ÉVÉNEMENT LABELLISÉ EN 2022

Le 22 mars a eu lieu un second événement en ligne et en direct, en français et en anglais organisé par le Conseil national dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne. Celui-ci avait pour thème : « Numérique et kinésithérapie : Quelles avancées ? Quels défis ? ».



INAUGURATION DU SALON SANTEXPO

En 2022, l'Europe a été mise à l'honneur avec la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, mais aussi avec la thématique de l'édition 2022 du salon international de la santé et de l'innovation : « La santé, nouvelle frontière de l'Europe ». L'Ordre a participé à son inauguration le 17 mai à l'invitation du président de la Fédération Hospitalière de France, Frédéric Valletoux.

EURHECA, L'ASSOCIATION QUI RÉUNIT LES AUTORITÉS COMPÉTENTES DES PROFESSIONS DE SANTÉ EUROPÉENNES

Le 7 avril 2022, à l'occasion du conseil d'administration et de l'assemblée générale d'EurHeCA, Pascale Mathieu a été réélue à la présidence d'EurHeCA.

Cette association a pour but d'améliorer la qualité des soins en Europe en coordonnant le travail à l'échelle européenne, en améliorant la sécurité et le bien-être des patients, en mettant en œuvre une plateforme d'échanges et en encourageant la formation continue.

Suite à cette réélection, les membres d'EurHeCA se sont réunis à Paris **le 29 septembre** à l'occasion d'une nouvelle assemblée générale.



L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes en faveur de la recherche en kinésithérapie



Le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes est particulièrement engagé en faveur de la recherche en kinésithérapie.

En 2022, l'Ordre a poursuivi son soutien au développement de la recherche scientifique en kinésithérapie en lançant, comme chaque année, le prix de l'Ordre qui vise à valoriser les travaux réalisés par des kinésithérapeutes suivant un parcours universitaire, et l'appel à projet de recherche, qui permet de financer certains projets visant à développer de nouvelles recherches en kinésithérapie.

LES LAURÉATS 2022 DU PRIX DE L'ORDRE

Le 14 décembre, Pascale Mathieu ainsi que les deux vice-présidents Nicolas Pinsault et Michel Arnal ont annoncé les résultats :

Catégorie « expert » : Anne-Laure GUINET pour sa thèse « Retours sensoriels multimodaux en réalité augmentée pour la rééducation de la marche des enfants atteints de paralysie cérébrale ».

Catégorie « master et fin d'études » :

- **1^{er} prix :** Jérémie RIVIER pour son mémoire « La place des masseurs-kinésithérapeutes libéraux dans le dispositif de sport sur ordonnance en France ».
- **2^{ème} prix :** Clara LONGUEVILLE pour son mémoire « Place de la masso-kinésithérapie en santé mentale aux dires des psychiatres : à partir du cas des patients atteints de schizophrénie ».
- **3^{ème} prix :** Dorine HAVARD-BELTZ pour son mémoire « La relation de soins en masso-kinésithérapie avec les personnes devenues sourdes ou malentendantes ».

LES GAGNANTS DE L'APPEL À PROJET DE RECHERCHE

Après plusieurs expertises et un vote final en séance plénière, le Conseil national a dévoilé, le 20 octobre les projets de recherche bénéficiant d'un financement :

- **1^{ère} place :** « Les vibrations musculaires locales pour promouvoir la neuroplasticité et réduire la spasticité chez des patients AVC en phase subaigüe : un essai contrôlé randomisé en simple aveugle ».
- **2^{ème} place ex-æquo :**
 - « Évaluation de l'effet de la kinésithérapie respiratoire par in-exsufflateur mécanique sur la fonction respiratoire chez des patients atteints de Sclérose Latérale Amyotrophique : Étude pilote ».
 - « Efficacité à long terme d'un programme d'Éducation aux Neurosciences de la Douleur sur l'activité physique du patient présentant une Lombalgie Chronique : Essai contrôlé randomisé ».



PARTICIPATION À LA 4^{ÈME} JOURNÉE DE RECHERCHE EN SCIENCES DE LA RÉÉDUCATION



Pascale Mathieu et Jean-François Dumas ont participé à la 4^{ème} journée de la recherche en sciences de la rééducation, organisée par l'institut de formation en masso-kinésithérapie de Nice. Cette journée avait pour thème « Science de la rééducation et poursuite en école doctorale ».

L'occasion pour les élus du Conseil national de valoriser la recherche en kinésithérapie et l'universitarisation de la profession.

RENCONTRE AVEC OLIVIER LABOUX, CONSEILLER DE SYLVIE RETAILLEAU, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Pascale Mathieu, Jean-François Dumas et Nicolas Pinsault ont rencontré, le 11 octobre, Olivier Laboux pour évoquer le financement de la formation initiale, le cadre commun de formation et le statut de bi-appartenant des enseignants-chercheurs.

KINÉSITHÉRAPIE ET RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE ÉVIDENCES ET INFLUENCES

Le secrétaire général Jean-François Dumas a participé à une conférence de la société de physiothérapie de Lorraine sur le thème des kinésithérapeutes et des réseaux sociaux.

Signature d'une convention de partenariat entre le Conseil national et l'IRDES

Cette année, Pascale Mathieu et Aude Quesnot, présidente de la commission santé publique et démographie du Conseil national, ont signé une convention avec le directeur de l'Institut de Recherche et de Documentation en Économie de la Santé (IRDES), Denis Taynaud. L'objectif de cette convention est d'engager des recherches sur la démographie des kinésithérapeutes en France.



Les travaux des commissions pour faire évoluer la profession



LA COMMISSION FORMATION présidée par Christophe Roumier



Comme chaque année, la commission formation s'est chargée de l'étude et de l'évaluation des qualifications professionnelles des praticiens diplômés à l'étranger qui souhaitent exercer en France.

En 2022, la commission a examiné :

- **78 dossiers en vue de l'obtention d'une autorisation de libre prestation de service**, dont :
 - 11 licences prestations de service (LPS) accordées.
 - 19 cartes professionnelles européennes aux fins de LPS délivrées.
- **19 dossiers de demande d'adhésion des organismes de formation à la charte déontologies** en vue de permettre aux kinésithérapeutes ayant validé la formation correspondante de mentionner une ou plusieurs spécificités sur leur plaque professionnelle, leur site Internet, leurs documents professionnels, les annuaires et sites de prises de rendez-vous en ligne.
- **72 demandes de reconnaissance de diplôme universitaire.**



LA COMMISSION SANTÉ PUBLIQUE ET DÉMOGRAPHIE présidée par Aude Quesnot



L'année 2022 a été marquée par la publication du rapport démographie de la profession. Ce document permet de mieux comprendre la profession de kinésithérapeute et son évolution.

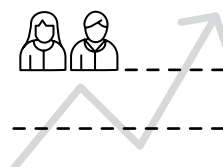
Cette année, il met en exergue une profession dynamique, composée de **97 790 kinésithérapeutes inscrits au tableau de l'Ordre au 1^{er} janvier 2022**, et qui est prête à se mobiliser pour répondre aux besoins de santé de la population française. L'analyse de la profession s'est enrichie de la mise en lien de la densité de kinésithérapeutes par rapport à la population âgée de 65 ans et plus et de la densité par rapport à la population en Affection Longue Durée (ALD).

La commission a par ailleurs travaillé, dans le cadre de la prévention primaire, sur l'élaboration d'un **outil de dépistage de la fragilité motrice** sur les personnes de 65 ans et plus, vivant à domicile, appelé score fonctionnel. Celui-ci s'accompagne d'un guide méthodologique expliquant son utilisation. L'objectif est de développer l'utilisation d'un outil professionnel national afin de favoriser la prise en charge des patients et leur orientation rapide dans le cadre du « bien vieillir » et du plan national antichute des personnes âgées. Cet outil a d'ailleurs été présenté au cabinet de Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

En juillet 2022, une convention avec l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES) a été signée pour une durée de trois ans.

Elle porte notamment sur des recherches en lien avec la démographie des kinésithérapeutes et de son évolution dans le contexte politique de santé actuel.

La commission poursuit ses missions en formulant des propositions pour valoriser la place et le rôle des kinésithérapeutes dans un système de santé en pleine mutation et face à une population française vieillissante.





LA COMMISSION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE présidée par Roger-Philippe Gachet



La commission éthique et déontologie s'est réunie 9 fois cette année. Elle a rédigé une seconde version du guide des recommandations relatives à la communication du kinésithérapeute lié à la diversification des moyens de communication numérique. En effet, le marketing d'influence est devenu omniprésent et de plus en plus de kinésithérapeutes ont recours aux médias sociaux pour diffuser de l'information en santé. Certains y développent une activité d'influenceur ou de créateur de contenu. **La commission a invité 4 kinésithérapeutes « influenceurs » à un temps d'échange relatif à la communication sur les réseaux sociaux** afin d'appréhender les contours de leur activité lorsqu'ils utilisent ces plateformes pour diffuser de l'information à destination des professionnels et du grand public et ainsi fixer le cadre déontologique afférent.

Les membres de la commission ont également amorcé la création d'un module de e-learning permettant aux kinésithérapeutes de valider leurs connaissances dans les grands principes qui régissent la profession, comme les modalités de communication professionnelle ou encore le respect de la qualité et de la sécurité des soins.

En lien avec la commission exercice, Roger-Philippe Gachet et les membres de la commission ont également travaillé à la **mise en place de la procédure de contrôle** par les conseils départementaux des conditions exigées par l'article R. 4321-114 du code de la santé publique (hygiène, sécurité, moyens techniques suffisants) pour l'exercice de l'activité professionnelle au sein d'un cabinet libéral.

La commission éthique et déontologie a poursuivi l'actualisation des commentaires des articles du code de déontologie suite aux dernières évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles.

Enfin, **la commission a**, comme chaque année, **analysé l'ensemble des 182 décisions rendues par les chambres disciplinaires de première instance** sur l'opportunité d'un éventuel appel du Conseil national.



LA COMMISSION EXERCICE présidée par Stéphane Michel



La commission exercice s'est réunie 8 fois en 2022.

Elle a poursuivi ses travaux amorcés en 2021 relatifs à la mise en place d'une procédure de contrôle des conditions exigées par l'article R. 4321-114 du code de la santé publique (hygiène, sécurité, moyens techniques suffisants) qui sera appliquée par les conseils départementaux, en lien avec la commission éthique et déontologie. Elle a également conçu, à destination des conseils départementaux de l'Ordre, une grille de lecture du contrat d'association sans mise en commun des honoraires afin de les accompagner dans leur mission de contrôle de la conformité des contrats aux dispositions du code de déontologie. Elle a rédigé une note sur la réglementation applicable à la signature électronique apposée sur les contrats conclus entre professionnels qui a été diffusée aux kinésithérapeutes.

La commission est également en train de finaliser un **projet de protocole de coopération « Prise en charge de l'épaule douloureuse non instable et non opérée par le masseur-kinésithérapeute »** qui sera soumis au comité national des coopérations interprofessionnelles auquel le Conseil national est associé. Ce projet fait suite à l'autorisation d'application des protocoles de coopération « Prise en charge du traumatisme en torsion de la cheville par le masseur-kinésithérapeute » et « Prise en charge de la douleur lombaire aiguë inférieure à 4 semaines par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluriprofessionnelle ».

Elle a aussi élaboré des recommandations sur le contenu des conventions tripartites conclues entre un institut de formation ou un établissement de formation, une structure d'accueil et un étudiant qui doivent, pour rappel et au même titre que tous les contrats signés par les professionnels, être communiquées aux conseils départementaux auprès desquels ils sont inscrits.

Enfin, la commission exercice a participé à l'évolution des recommandations relatives à la communication du masseur-kinésithérapeute en octroyant la possibilité de faire figurer, sur les annuaires et sites de prise de rendez-vous en ligne, le niveau d'accessibilité du cabinet en lien avec la mobilité et l'acte de soin (télésoin, soins à domicile, outils de communication, etc.).



LA COMMISSION D'ENTRAIDE présidée par Sophie Houdayer



La commission de gestion du fonds d'entraide **permet d'apporter des soutiens financiers et logistiques** à des kinésithérapeutes ou à leur famille en situation difficile suite à des accidents de la vie ou à des catastrophes naturelles.

2 cas sont à considérer :

- **L'aide d'urgence à la suite d'une maladie, d'un décès, d'un accident ou d'une catastrophe naturelle.** Il s'agit d'une aide immédiate destinée à soulager une situation transitoire.
- **L'aide annuelle accordée dans des cas exceptionnels** (frais de scolarité, éducation, etc.) et qui peut être renouvelée selon les situations.

En 2022, la commission a étudié 12 dossiers et accepté 7 demandes, ce qui représente une aide totale de 78 000 €.



LA FORMATION RESTREINTE DU CONSEIL NATIONAL présidée par Jacky Richard, conseiller d'État



La formation restreinte examine 2 types de recours :

- **Les recours formés auprès du Conseil national contre une décision d'inscription ou d'un refus d'inscription au tableau de l'Ordre, prise par les conseils régionaux ou interrégionaux** (le recours doit être formé devant le Conseil national dans un délai de 30 jours à réception de la décision du conseil régional ou interrégional).
- **Les recours formés auprès du Conseil national contre une suspension d'exercer d'un professionnel pour état pathologique ou insuffisance professionnelle, prise par les conseils régionaux ou interrégionaux** (le recours doit être formé devant le Conseil national dans un délai de 10 jours à réception de la décision du conseil régional ou interrégional).



LA COMMISSION D'ÉTUDE DES APPELS EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE

La commission d'étude des appels en matière administrative est chargée d'étudier les recours formés auprès de ce conseil en matière administrative contre les décisions de nature déontologique prise par les conseils départementaux.

En effet, **l'Ordre veille à l'observation par tous ses membres des règles édictées par le code de déontologie.** Les conseils départementaux rendent des décisions sur la base du code de déontologie (remplacement, condition d'affichage d'une spécificité d'exercice ou d'utilisation du titre de kinésithérapeute dans le cadre d'une autre activité, ouverture d'un lieu d'exercice supplémentaire, installation dans le même immeuble qu'un confrère, conformité des contrats à la déontologie, etc.). Ces décisions sont contestables par les kinésithérapeutes devant le Conseil national dans le cadre d'un recours administratif préalable obligatoire avant de saisir le tribunal administratif. Le Conseil national peut réformer ou annuler ces décisions veillant ainsi à une application harmonisée du code de déontologie pour l'ensemble de la profession.

En 2022, le Conseil national a traité 12 recours administratifs sur les sujets suivants : R. 4321-131 (conformité à la déontologie des contrats de collaboration ou d'assistantat), R. 4321-107 (contrat de remplacement), R. 4321-133 (installation). Pour cela, la commission s'est réunie 4 fois au cours de l'année 2022.



LA COMMISSION DES MARCHÉS PUBLICS présidée par Jean-François Dumas



Les conseils nationaux des Ordres des professions de santé sont soumis, depuis le 1^{er} janvier 2020, aux règles de la commande publique.

La commission consultative des marchés est chargée d'émettre un avis sur les offres des candidats formulées en réponse à la publication par le Conseil national d'un marché public. Cette année, elle s'est réunie à 3 reprises et 5 marchés ont alors été examinés avant mise au vote des conseillers nationaux : 1 appel d'offres ouvert, 3 marchés à procédure adaptée et 1 déclaration d'abandon de procédure.



Se mobiliser pour faire de la kinésithérapie, une pièce essentielle de la santé des Français

L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes auprès des seniors



SCORE FONCTIONNEL DE DÉPISTAGE DE LA FRAGILITÉ MOTRICE

1. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

a) Sexe	Score
Homme	0 point
Femme	1 point
b) Situation familiale	Score
En couple / en famille	0 point
Seul(e)	1 point

2. INTERROGATOIRE

e) Avez-vous chuté au cours des 12 derniers mois ?	Non	0 point
	Oui	2 points
f) Avez-vous peur de chuter ?	Non	0 point
	Oui	2 points
g) Avez-vous des douleurs chroniques dans les jambes ou dans le dos ?	Non	0 point
	Oui	1 point
h) Avez-vous constaté des troubles de la mémoire, de l'attention, ou autres ?	Non	0 point
	Oui	1 point
i) Prenez-vous des médicaments pour des troubles du sommeil, pour la dépression ou l'anxiété ?	Non	0 point
	Oui	1 point
j) Prenez-vous des médicaments pour des troubles du sommeil, pour la dépression ou l'anxiété ?	Non	0 point
	Oui	1 point

3. TESTS CLINIQUES

k) Examen orthopédique des membres inférieurs	Score	
Pas de trouble ni d'anomalie du pied	0 point	
Une lésion ou anomalie du pied	2 points	
Plusieurs anomalies	4 points	
l) Appel unilatéral sur le membre inférieur de son choix	Temps (s):	Score
Temps inférieur à 10 secondes		0 point
Temps compris entre 5 secondes et 20 secondes		2 points
Temps inférieur à 5 secondes ou NA*		4 points

*Non applicable

Comme chaque année, le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes a été présent au salon des seniors pour l'édition 2022.

Ce salon est l'occasion de rappeler le rôle majeur des kinésithérapeutes dans la prise en charge des seniors, notamment en termes de prévention des chutes et de maintien de l'autonomie.

Cette année également, Pascale Mathieu, Jean-François Dumas et Aude Quesnot, présidente de la commission santé publique et démographie du Conseil national sont

allés à la rencontre de Vincent Lena, directeur de cabinet de Brigitte Bourguignon, ministre de la Santé et de la Prévention et de Christine Abrossimov, coordinatrice du plan antichute des personnes âgées. Ce rendez-vous a été l'occasion d'échanger sur le dépistage par les kinésithérapeutes de la fragilité motrice des personnes âgées. Ainsi, le 22 juin, un outil appelé le score fonctionnel de dépistage de la fragilité motrice chez les personnes de 65 ans et plus, vivant à domicile a été publié par le Conseil national.

Rééduca 2022

Comme chaque année, le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes a participé à l'édition 2022 du salon de la rééducation – Rééduca Paris. Cet événement nous permet de rencontrer et d'échanger entre kinésithérapeutes, collaborateurs et élus du Conseil national. Cette année, la campagne « La kinésithérapie, une pièce essentielle pour votre santé » a été mise à l'honneur.



« La kinésithérapie, une pièce essentielle pour votre santé »

Le 8 septembre 2022, à l'occasion de la journée mondiale de la kinésithérapie, le Conseil national a lancé une campagne nationale de valorisation de la profession de kinésithérapeute auprès du grand public.

L'objectif est de rappeler à tous que les kinésithérapeutes, professionnels de santé et de la prévention, soignent tout au long de la vie.

Le kinésithérapeute peut prendre en charge de multiples maladies, y compris chez le nourrisson. C'est le cas de la bronchiolite.

Le 25 novembre dernier, le ministre de la Santé et de la Prévention, François Braun a reconnu le rôle de la kinésithérapie dans la prise en charge de cette maladie. L'automne 2022 a été marqué par une épidémie précoce et particulièrement sévère qui a entraîné un engorgement des services de réanimation pédiatrique. L'engagement des kinésithérapeutes, organisés en réseau sur tout le territoire, a été primordial pour prendre en charge les nombreux nourrissons atteints de bronchiolite.

Si le kinésithérapeute soigne, il peut également prévenir de nombreux problèmes de santé, ou même accompagner ses patients dans la lutte contre les addictions. C'est notamment le cas pour le tabac : le Conseil national a participé au comité de coordination du programme national de lutte contre le tabac organisé par le ministère de la Santé et de la Prévention.



Lancement officiel du site monkineetmoi.fr

Une page dédiée au grand public pour tout savoir sur les pathologies prises en charge par les kinésithérapeutes. Un site internet a été créé spécifiquement pour la campagne. Il s'adresse à une cible grand public qui pourra y découvrir l'ensemble des pathologies prises en charge par le kinésithérapeute via une mosaïque des pathologies complémentaires à celles mises en avant sous forme d'affiche.



Garantir la qualité des soins et la sécurité des patients

L'Ordre engagé dans la prévention et la lutte contre les violences



En 2020, Jean-François Dumas, le secrétaire général du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes a constaté un net accroissement du nombre des signalements d'affaires de mœurs. Il a alors créé et piloté un groupe de travail visant à prévenir les violences sexuelles qui pourraient survenir au sein des cabinets de kinésithérapie.



Le 12 mai 2022, à l'occasion d'une conférence de presse en présence d'Elisabeth Moreno, ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances et de Roxana Maracineanu, ministre des Sports, le Conseil national a lancé une campagne de prévention et de lutte contre les violences sexuelles au sein des cabinets de kinésithérapie : « Pour une relation thérapeutique saine et sécurisée ». Les outils de cette campagne ont largement été relayés et distribués. Les élus de l'Ordre ont également pu présenter ces outils à divers acteurs au cours des mois suivants comme Jean-François Dumas lors d'une table ronde à la mairie de Paris dans le cadre de la 8^{ème} rencontre interprofessionnelle de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, consacrée à la thématique « Violences faites aux femmes : mieux détecter pour mieux soigner ».

En parallèle, le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes a encouragé les conseils départementaux à s'engager en signant des protocoles de transmission des signalements d'infractions sexuelles avec les parquets locaux, comme il l'a lui-même fait le 15 mars 2022. En effet, le Conseil national et le conseil départemental de l'Ordre de Paris ont signé avec la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Paris, Laure Beccuau, un protocole de transmission des signalements d'infractions sexuelles reçus par l'Ordre au Parquet de Paris. L'objectif de ces protocoles est de faciliter au maximum le traitement des signalements et de renforcer la lutte contre les violences sexuelles.

L'Ordre des kinésithérapeutes se devait d'agir car nos cabinets doivent constituer pour nos patients des lieux où leur intégrité physique et morale doivent être préservées et protégées.

Jean-François Dumas



Toutes ces avancées ont été permises par les nombreux entretiens menés par les élus du Conseil national et les ministères. Effectivement, Pascale Mathieu et Jean-François Dumas ont notamment été reçus par William Elman, directeur de cabinet et Charlotte Groppo, conseillère Droits des femmes d'Elisabeth Moreno, ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances au sujet du rôle des kinésithérapeutes dans la prévention et la lutte contre les violences. Ils ont aussi rencontré, en fin d'année, Élise Haffen et Isabelle Dréan-Rivette, conseillères du cabinet d'Isabelle Rome, ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances.

Enfin, dans les suites de cette campagne nationale pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles, le Conseil national a également décidé d'animer des formations « gestion des plaintes pour affaires de mœurs » destinées aux élus des conseils départementaux. La première a eu lieu le 21 juin.

L'Ordre engagé dans la lutte contre les dérives sectaires



Dans la continuité de l'engagement actif de l'Ordre dans la lutte contre les risques de dérives sectaires en matière de santé et en faveur de la promotion de la qualité des soins, le Conseil national a élaboré et publié, le 30 mars 2022, un outil de référence pour recenser, de manière non exhaustive, l'ensemble des techniques illusoires qui ont été portées à sa connaissance. Il s'agit du Tableau des techniques illusoires signalées au Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes.

Jean-François Dumas a rencontré, le 27 septembre, le président de la MIVILUDES, Christian Gravel pour faire le point sur le partenariat entre l'Ordre et la MIVILUDES ainsi que sur la coexistence des professionnels de santé et non professionnels de santé sur certaines plateformes.

LES AVIS RENDUS PAR LE CONSEIL NATIONAL EN 2022

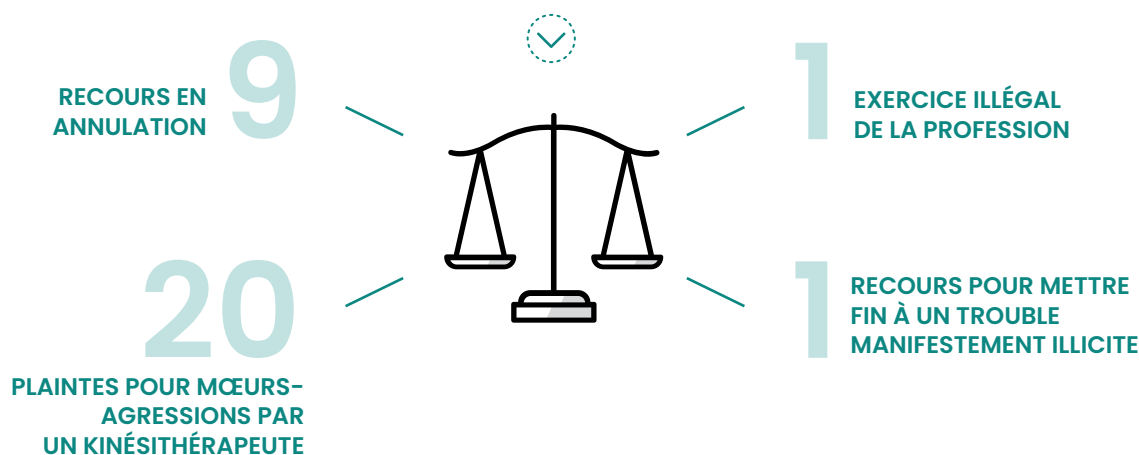
En 2022, le Conseil national a rendu 1 avis relatif à la déontologie.

Les avis du Conseil national garantissent à ceux qui s'y conforment qu'ils exercent dans les meilleures conditions de qualité, de sécurité et d'éthique. Leur non-respect peut engager la responsabilité disciplinaire du professionnel.

Avis – CNO n° 2022-01 :

Cet avis prévoit que pour la réalisation d'un acte professionnel dans le cadre de la formation initiale ou continue, le kinésithérapeute enseignant au sein d'un institut de formation initiale ou d'un organisme de formation continue doit remplir les conditions légales et réglementaires d'exercice de la profession. En revanche, le respect de ces obligations légales n'est pas exigé lorsque l'enseignement dispensé ne comprend pas la réalisation d'un acte professionnel sur un patient ni pour les universitaires, détenteurs d'un diplôme reconnu comme permettant l'exercice de la kinésithérapie dans un pays situé hors de l'Union européenne, venant dispenser des enseignements théoriques sur le territoire national.

Les actions pénales engagées par l'Ordre





Les compétences de l'Ordre





Le respect de l'éthique de la déontologie

L'Ordre participe à la rédaction de l'ensemble des textes régissant les droits, devoirs déontologiques et éthiques de la profession à l'égard de ses membres, des autres professionnels et des patients. Les règles du code de déontologie des kinésithérapeutes sont fixées par un décret du Conseil d'État, après avis du Conseil national de l'ordre.

En 2022, le Conseil national a interjeté appel de 25 jugements de chambres disciplinaires de première instance.

Les contrats

Les conseils départementaux de l'Ordre vérifient également la conformité aux dispositions du code de déontologie des contrats conclus par les kinésithérapeutes dans le cadre de leur activité professionnelle. Des modèles de contrats sont régulièrement mis à disposition sur le site de l'Ordre.

La conciliation

Les conseils départementaux sont chargés d'organiser et de mener des conciliations dès lors qu'un kinésithérapeute est impliqué dans une plainte disciplinaire (plaignant ou mis en cause).

Cette procédure, rapide et simple, vise à tenter de régler des conflits qui opposent :

- Un kinésithérapeute à un autre kinésithérapeute
- Un kinésithérapeute à un autre professionnel de santé
- Un kinésithérapeute à un patient

Et ce, sur la base d'un grief fondé sur un manquement déontologique du kinésithérapeute.

Lorsqu'une plainte disciplinaire est déposée au conseil départemental, le plaignant et le mis en cause sont convoqués et entendus par les conciliateurs.

Ces conciliateurs sont membres d'une commission de conciliation élue par le conseil départemental et sont chargés de mener la séance de conciliation disciplinaire en toute neutralité et impartialité.

Si un accord est trouvé, les deux parties signent un procès-verbal de conciliation qui met fin au litige. Si le litige ne peut être réglé au terme de la conciliation, la plainte, accompagnée du procès-verbal de non-conciliation est transmise à la chambre disciplinaire de première instance par le conseil départemental. Celui-ci, réuni en séance plénière, décide par un vote de s'y associer ou non.

Quand une plainte met en cause un élu départemental, la conciliation est dépaycée dans un autre département.



*Selon les données transmises par les conseils départementaux.

2
0
2
2

355

PLAINTES REÇUES

294

TENTATIVES DE CONCILIATION
SUITE À UN DÉPÔT DE PLAINTE
dont **151 conciliations totales,**
8 conciliations partielles
et **135 non conciliations***

249

PLAINTES TRANSMISES
EN CHAMBRE DISCIPLINAIRE
DE PREMIÈRE INSTANCE

11

DÉPAYCEMENTS TRAITÉS
PAR LE CONSEIL NATIONAL
DE L'ORDRE

Les juridictions

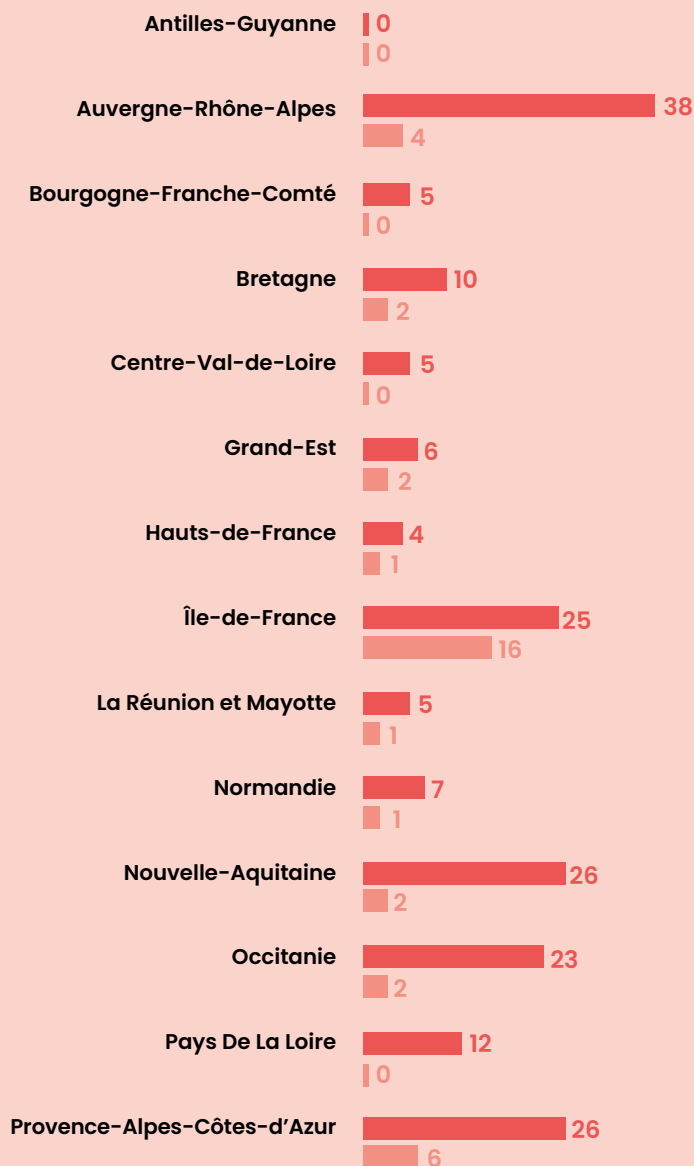
Elles sont chargées d'examiner les manquements aux devoirs professionnels et aux règles déontologiques. Les affaires sont jugées par la chambre disciplinaire de première instance du conseil régional ou interrégional de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes puis, en appel, par la chambre disciplinaire nationale de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes et enfin, en cassation par le Conseil d'État.

Les chambres disciplinaires de première instance

Elles sont composées de membres assesseurs élus par le conseil régional ou interrégional auprès duquel siège la chambre, parmi les membres du conseil régional ou interrégional dont elle dépend et parmi les anciens membres des conseils départementaux, régionaux et interrégionaux de l'Ordre. Cette juridiction siège sous la présidence d'un membre, en fonction ou honoraire, du corps des conseillers des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

Les sanctions susceptibles d'être prononcées vont de l'avertissement jusqu'à la radiation du tableau de l'Ordre. Lorsque les faits reprochés à un kinésithérapeute relèvent une insuffisance de compétence professionnelle, la chambre disciplinaire de première instance peut imposer à l'intéressé de suivre une formation.

NOMBRE D'AFFAIRES JUGÉES EN 2022 JUGEMENTS et ORDONNANCES



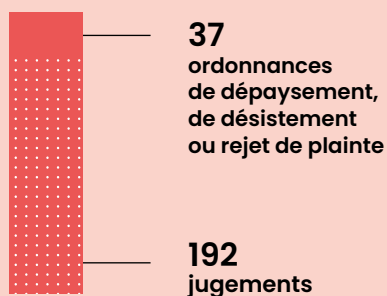
En 2022

249
PLAINTES ENREGISTRÉES



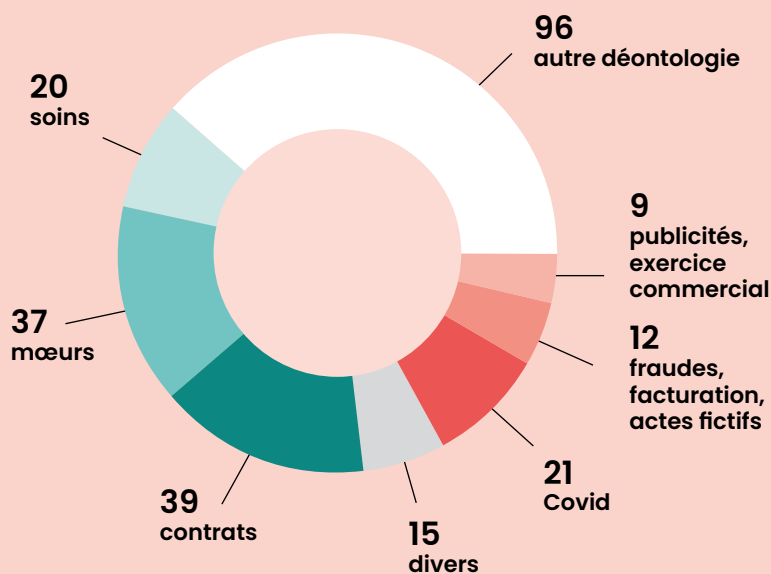
dont

229
AFFAIRES JUGÉES
(y compris celles
des années précédentes)

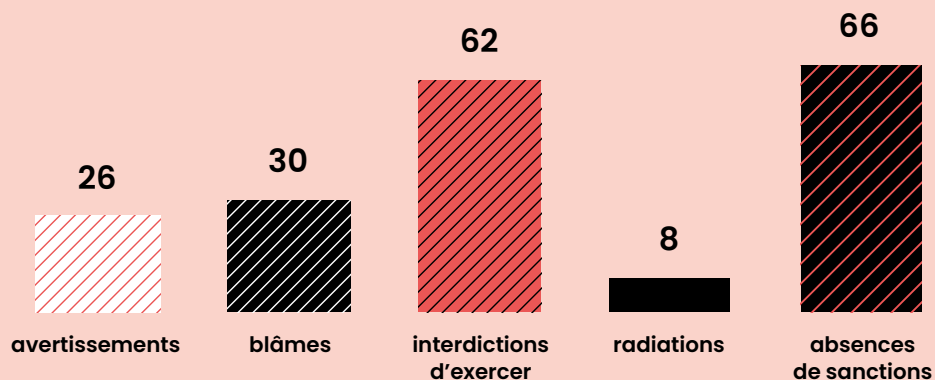


65
AUDIENCES ENREGISTRÉES

NATURE DES AFFAIRES ENREGISTRÉES



TYPE ET FRÉQUENCES DES SANCTIONS



*La différence entre les affaires jugées et les sanctions rendues résulte soit de la jonction des affaires, soit de la date du prononcé de la décision.

En 2022

La chambre disciplinaire nationale

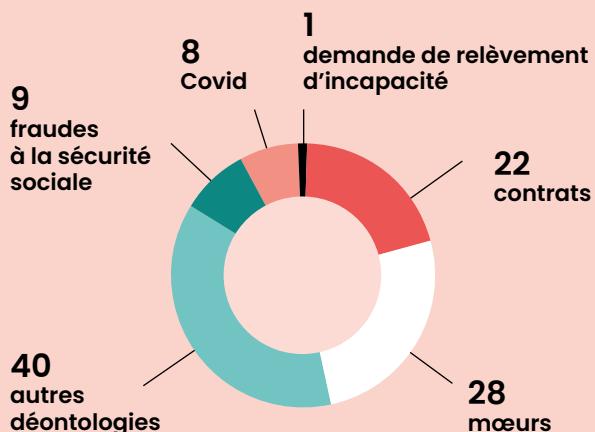
Elle est composée de membres assesseurs élus par le Conseil national parmi les anciens membres de ce conseil ainsi que de membres et anciens membres des conseils départementaux, interdépartementaux, régionaux et interrégionaux de l'Ordre. Cette juridiction siège sous la présidence d'un membre du Conseil d'État, en activité ou honoraire, ayant au moins le rang de conseiller d'État.

Cette juridiction est saisie en appel des décisions des chambres disciplinaires de première instance.

108

AFFAIRES ENREGISTRÉES

NATURE DES AFFAIRES ENREGISTRÉES

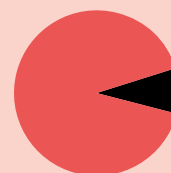


56

AFFAIRES JUGÉES

(y compris celles des années précédentes)

50 affaires jugées en audience

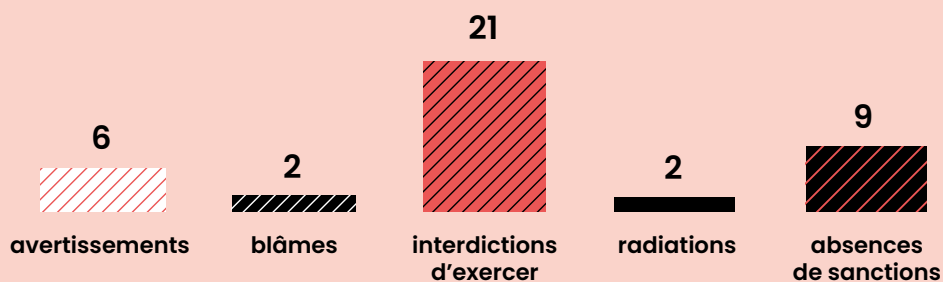


6 affaires jugées par voie d'ordonnance

10

AFFAIRES ont fait l'objet d'une ORDONNANCE DE DÉPAYSEMENT / CONNEXITÉ / DEMANDE DE DESSAISISSEMENT

TYPE ET FRÉQUENCES DES SANCTIONS



*La différence entre les affaires jugées et les sanctions rendues résulte soit de la jonction des affaires, soit de la date du prononcé de la décision.

Les sections des assurances sociales des chambres disciplinaires

Elles sont composées d'assesseurs membres de l'Ordre, et d'assesseurs représentant les organismes d'assurance maladie, sous la présidence d'un membre du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel pour la section des assurances de la chambre disciplinaire de première instance, et sous la présidence d'un conseiller d'État pour la section des assurances sociales du Conseil national.

Elles sont chargées d'examiner les fautes, fraudes, abus et tous les faits intéressant l'exercice de la profession à l'occasion des soins dispensés aux assurés sociaux.

Elles peuvent être saisies par les organismes d'assurance maladie des différents régimes, les syndicats, les conseils départementaux de l'ordre, les directeurs généraux des Agences régionales de santé et par les médecins-conseils.

Ces affaires sont jugées par la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance du conseil régional ou interrégional territorialement compétente, puis, en appel, par la section des assurances sociales du Conseil national, et enfin, en cassation, par le Conseil d'État.

Bilan de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire nationale en 2022

NOMBRE D'AFFAIRES

6 affaires enregistrées

10 affaires jugées (y compris celles des années précédentes)

TYPES ET FRÉQUENCES DES SANCTIONS PRONONCÉES

8 interdictions du droit de dispenser des soins aux assurés sociaux

0 interdiction du droit de dispenser des soins aux assurés sociaux

Bilan de la section des assurances sociales des chambres disciplinaires de première instance en 2022

NOMBRE D'AFFAIRES

7 affaires enregistrées

9 affaires jugées (y compris celles des années précédentes)

TYPES ET FRÉQUENCES DES SANCTIONS PRONONCÉES

1 blâme

3 remboursements du trop perçu

8 interdictions de dispenser des soins aux assurés sociaux

*La différence entre les affaires jugées et les sanctions rendues résulte soit de la jonction des affaires, soit de la date prononcée de la décision.

*La différence entre les affaires jugées et les sanctions rendues résulte soit de la jonction des affaires, soit de la date du prononcé de la décision.



Le budget de l'Ordre



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



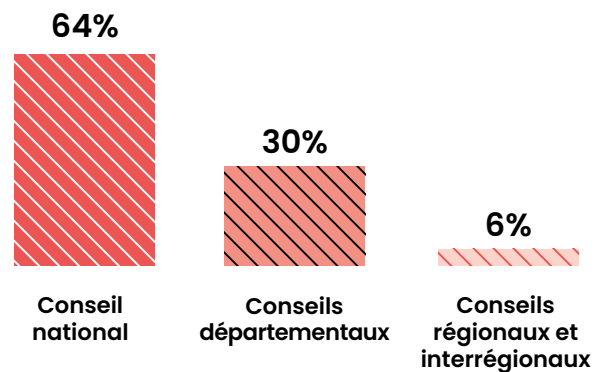
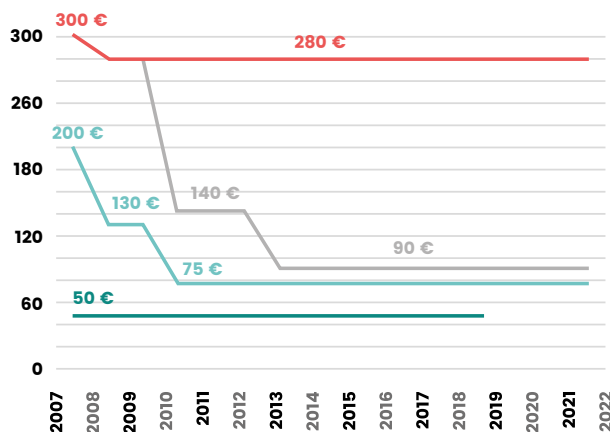
Conformément aux dispositions de l'article L4321-16 du code de la santé publique (CSP), le commissaire aux comptes a examiné la comptabilité 2022 de l'Ordre, qu'il a certifiée sans aucune réserve.

Les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, affirmés comme étant totalement réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Ordre des masseurs kinésithérapeutes à la fin de cet exercice.

Cotisations de l'exercice 2022



Comme depuis 2013, l'année 2022 a été marquée par la stabilité des cotisations. Les particularités des différents statuts (salariés, libéraux, sociétés, nouveaux diplômés) déjà prises en compte sur l'exercice précédent sont maintenues.

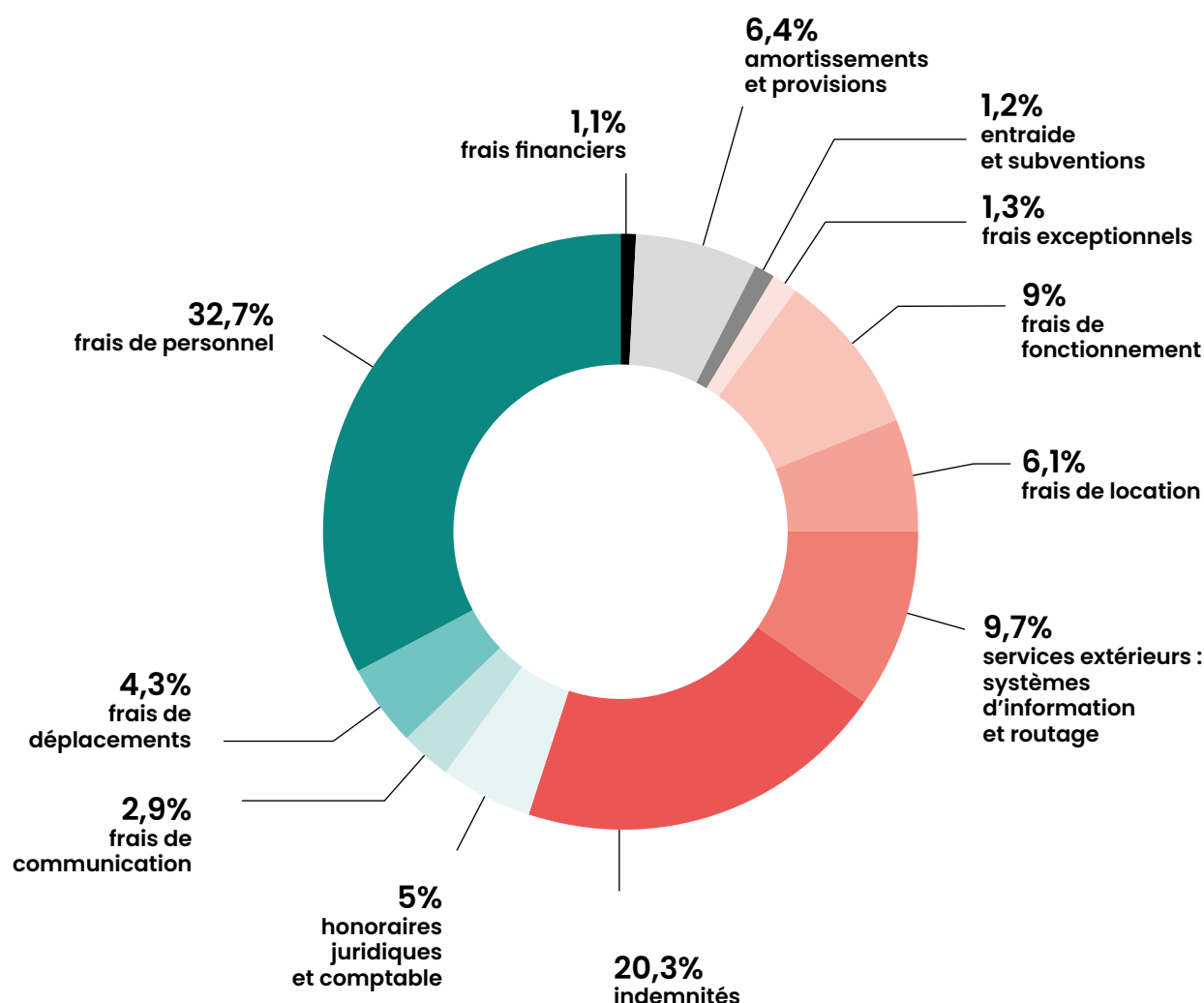


À noter que sur les 64 % attribués au Conseil national, 24 % ont été reversés aux différents conseils départementaux et régionaux/interrégionaux par le biais de l'harmonisation afin de permettre un fonctionnement équilibré de l'ensemble de l'institution.

La quotité qui revient réellement au Conseil national est donc ramenée à 40 %.

Par ailleurs le Conseil national, sur la quotité qui lui est dévolue, prend également intégralement à sa charge et pour les comptes des conseils départementaux et régionaux/interrégionaux de nombreuses autres dépenses constituant des services supports de l'Ordre. Nous ne retiendrons ici que les principales : les systèmes d'information, la communication, les prestations juridiques, la gestion du tableau, etc.

Bilan comptable de l'exercice 2022



L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes bénéficie d'une délégation de service public.

Dans le cadre de cette délégation, l'Ordre doit établir des comptes annuels qui relatent ses activités et son état patrimonial à la date du 31 décembre de chaque année. Sur l'année 2022, on note des produits de cotisations en progression de 4% liée à l'augmentation du nombre de cotisants et les dépenses relativement bien maîtrisées en augmentation de 2%.

Le budget réalisé a été présenté par la trésorière générale, mme Sophie Di Giorgio et approuvé en présence du commissaire aux comptes qui a certifié sans réserve le budget lors de la séance plénière du conseil national des 21 et 22 juin 2023.





Perspectives 2023

L'année 2023 sera marquée par la poursuite de l'engagement de l'Ordre dans l'amélioration de l'accès aux soins en France, la valorisation du rôle de kinésithérapeute dans le parcours de soins du patient et dans le respect des règles déontologiques de la profession.

- Promulgation de la loi permettant l'accès direct aux kinésithérapeutes exerçant au sein d'un établissement de santé, d'un établissement ou d'un service social et médico-social, d'une maison de santé pluridisciplinaire, d'un centre de santé ou d'une équipe de soins primaires ou spécialisés et poursuite des travaux en vue de la généralisation de cet accès direct.
- Lancement de la première application ordinaire destinée aux kinésithérapeutes.
- Lancement d'une campagne valorisant le sport-santé et le rôle du kinésithérapeute dans les Jeux Olympiques et Paralympiques à venir.
- Poursuite de l'engagement dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles.
- Diffusion de supports de communication (guide du secret professionnel, 2^{ème} édition du guide des recommandations relatives à la communication du kinésithérapeute, etc.).
- Soutien au développement de la recherche scientifique en kinésithérapie avec reconduction de l'enveloppe annuelle destinée à financer des recherches sur la base d'un appel à projet national.





Les annexes



Les réunions du Conseil national en 2022





21 Bureaux

2 Bureaux décentralisés

4 Commissions de contrôle des comptes et des placements financiers

22 Chambres disciplinaires nationales

5 Sections des assurances sociales

2 Réunions de la commission consultative des marchés

6 Comités de liaison des institutions ordinales - Général

13 Comités de liaison des institutions ordinales - Santé

4 Conseils nationaux

5 Commissions d'étude des appels en matière administrative

9 Commissions éthique et déontologie

6 Commissions exercice

2 Commissions formation

10 Commissions santé publique et démographie

2 Conférences des présidents

7 Réunions vaccination COVID

3 Formations restreintes

6 Réunions du groupe de travail violences sexuelles

4 Réunions EurHeCA

12 Réunions Observatoire national de la démographie des professions de santé

2 Conférences des présidents

10 Réunions World Physiotherapy

8 Réunions référents RPS

7 CSI paramédicales

9 Haut conseil des professions de santé paramédicale

Le Conseil national en 2022

CONSEILLER D'ÉTAT



Jacky Richard

BUREAU DU CONSEIL NATIONAL



Pascale
Mathieu
Présidente



Jean-François
Dumas
Secrétaire général



Brigitte
Vincent
Secrétaire



Sophie
Di Giorgio
Trésorière générale



Michel
Arnal
Vice-président



Corinne
Latruffre
Vice-présidente



Nicolas
Pinsault
Vice-président



Josphe
Tiburce
Vice-président



Gilles
Marchiano
Secrétaire adjoint



Pierre
Rigal
Secrétaire adjoint



Michel
Paparemborde
Trésorier adjoint



COLLÈGE DES SALARIÉS



Nicolas Pinsault



Aude Quesnot



Marc Gross



Véronique Dubrulle



Michel Paparemborde



Françoise Bizouard



Pascal Dubus



Agnès Guillaume



COLLÈGE DES LIBÉRAUX

ANTILLES-GUYANE



Joseph Tiburce



Anicette Sulbert

NORMANDIE



Jean-François Dumas



Eleonore Rouyer

GRAND-EST



Xavier Colin



Corinne Latruffe

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Jacques Vaillant



Brigitte Vincent

NOUVELLE AQUITAINE



Roger-Philippe Gachet



Pascale Mathieu

HAUTS-DE-FRANCE



Jean-Jacques Magnies



Anne Pollet

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Marc-Antoine Houdelat



Laurence Teissier-Verdier

OCCITANIE



Nuno-Mickaël Pires



Sophie Di Giorgio

ÎLE-DE-FRANCE ZONE 1



Frédéric Srour



Geneviève Martineau

BRETAGNE



Karine Brezellec



Christophe Roumier

PAYS-DE-LA-LOIRE



Jean-Yves Lemerle



Sophie Houdayer

ÎLE-DE-FRANCE ZONE 2



Gilles Marchiano



Dominique Bourgeois-Devaud

CENTRE-VAL-DE-LOIRE



Michel Arnal



Marie-Fernande Le Lay

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR-CORSE



Stéphane Michel



Corinne Rodzik

LA RÉUNION - MAYOTTE



Bénédicte Perdriau



Pierre Rigal

Restons connectés

Outil indispensable à la promotion et à l'information des kinésithérapeutes : la communication du Conseil national ne cesse d'étendre sa présence dans le champ numérique.



Retrouvez toutes les informations relatives à l'exercice de la profession sur www.ordremk.fr



L'Ordre a lancé un site Internet destiné aux patients : monkineetmoi.fr



La communication de l'Ordre en quelques chiffres

190 855

VISITEURS

315 460

VISITES



30,66%
d'internautes



69,34%
de mobinautes



677 171

PAGES VUES

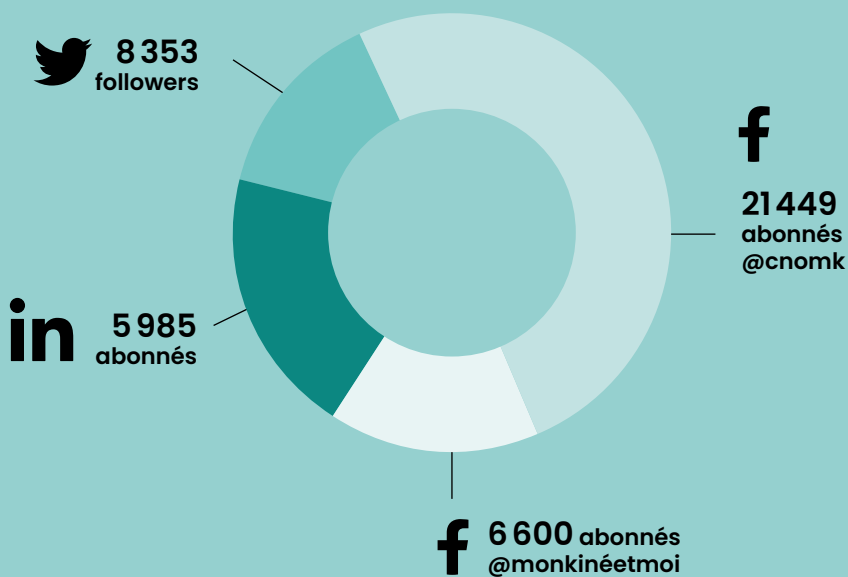
178

ARTICLES MIS EN LIGNE

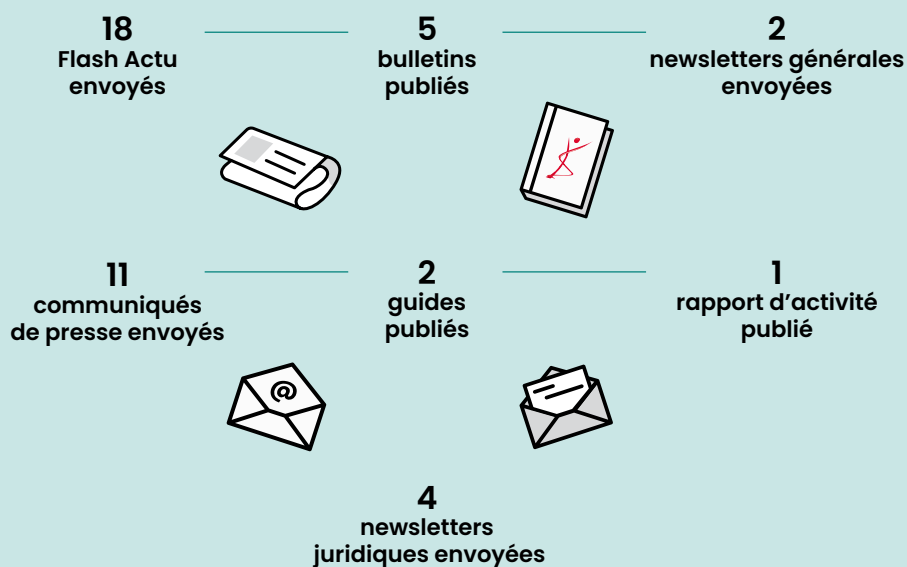
NB : Le règlement général de protection des données (RGPD) encadre le traitement des données personnelles des utilisateurs. Au début de l'année 2022, le Conseil national a mis en place un système de gestion des cookies qui protège les utilisateurs de la collecte de données personnelles lors de la navigation sur notre site Internet. Cette application peut causer une forte variation des données.



Les réseaux sociaux en 2022



Les newsletters en 2022



L'Ordre au service des patients.
Votre conseil départemental
est votre interlocuteur privilégié.
N'hésitez pas à le contacter.


Trouvez votre CDO et ses coordonnées
sur le site de l'Ordre : www.ordremk.fr

SUIVEZ-NOUS SUR

 @CNOMK

 CNOMK

 CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE
DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

 PAGE PATIENT - MON KINÉ ET MOI

CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

91 bis rue du Cherche-Midi
75006 Paris
Standard : 01 46 22 32 97
Fax : 01 46 22 08 24
cno@ordremk.fr
www.ordremk.fr
